

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1877

30 juillet 2008

SOMMAIRE

AMBD SICAV	90064	Immobilière Felgen S.A.	90052
AMP Capital Redding Investors (Luxembourg) S.à r.l.	90083	Indorama Ventures S.A.	90067
Apple Juice SPF S.A.	90077	International Financial Engineering Advisory S.A.	90078
Apple Juice SPF S.A.	90055	Katran	90079
ASPECTA Assurance International Luxembourg S.A.	90050	Katran S.A.-SPF	90079
Azur Vintages s.à r.l.	90051	Lamain S.A.	90077
Bergilux Holding S.A.	90054	Lermita S.A.	90060
BFO Group International S.A.	90056	Les saveurs de la santé	90061
Blankaert S.A.	90053	LFS Advice Services S.A.	90078
Brandbrew S.A.	90054	LinLux S.à r.l.	90055
CAVOK Luxembourg S.A.	90095	LUXION Sàrl Unipersonnelle	90058
City-Pôle S.A.	90079	LXFR007	90052
CRM Services	90056	M.C.M., Metal Concept et Machine SA ...	90076
Daher International Development S.A. ...	90053	M.D.M. Holding S.A.	90058
Distribution Européenne S.A.	90060	Minatec Finance Sàrl	90051
Duverney Finance S.A.	90060	Mylles Finance S.à r.l.	90055
Eilan International S.A.	90058	Negustori Europe S.A.	90079
Elite Trading s.à r.l.	90051	Niwron S.A.	90081
EOOD Investment S.A.	90082	Norpa Holding S.A.	90083
Etoile Promotions II	90051	PAP S.A.	90067
Felgen Constructions S.A.	90052	Protein System	90096
FINAGEL S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF)	90055	Ramlux S.A.	90054
Findel Business Center S.A.	90095	Real Constructions Lux S.à r.l.	90058
Finsaturne S.A.H.	90095	Realdom S.A.	90091
Finstel S.A.	90082	Société d'Etude et de Gestion d'Entreprises Minières et Industrielles Holding	90066
Flaugust S.A.	90051	Société Générale d'Etude et de Développement S.A.	90053
Fortis Direct Real Estate III	90053	Société luxembourgeoise de Leasing BIL-LEASE	90050
Groupe Azur S.A.	90052	Stena International S.à r.l.	90078
Heisdorf Participations S.A.	90077	Todohar S.à r.l.	90054
Heisdorf Participations S.A.	90081	Valfor Holding	90096
Hispaimmo A.G.	90076	Yeto Holding S.A.	90050
Homac Aviation S.A.	90064	Yeto S.A.	90050
Honeybee Holding S.A.	90082		
IK & Mukke Holding S.A.	90083		

Yeto Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 51.840.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008090754/1212/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06589. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Yeto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 51.839.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008090755/1212/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06587. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

ASPECTA Assurance International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 73.935.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008090756/2398/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS06209. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Société luxembourgeoise de Leasing BIL-LEASE, Société Anonyme.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 38.718.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Société luxembourgeoise de Leasing BIL-LEASE, Société anonyme
Signature

Référence de publication: 2008090780/6/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08385. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Minatec Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 118.215.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial
Signature

Référence de publication: 2008090757/2374/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS05882. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Etoile Promotions II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 32.918.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008090758/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02230. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

**Azur Vintages s.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Elite Trading s.à r.l.).**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 128.544.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008090795/1161/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00663. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Flaugust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 132.854.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008090794/1161/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00664. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

LXFR007, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 129.557.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 22 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1 790 du 23 août 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

LXFR007, Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2008090793/546/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05578. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Groupe Azur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 115.352.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008090796/1161/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS05943. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Felgen Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 40.877.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.07.2008.

Michèle Felgen.

Référence de publication: 2008090778/3298/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06743. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Immobilière Felgen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 17.432.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.07.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008090779/3298/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06740. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Blankaert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.
R.C.S. Luxembourg B 83.186.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008090763/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10816. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Société Générale d'Etude et de Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R.C.S. Luxembourg B 52.938.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le07.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008090765/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10822. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Daher International Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.
R.C.S. Luxembourg B 82.075.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le07.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008090766/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10819. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Fortis Direct Real Estate III, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 112.387.

Constituée par-devant M^e Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 4 novembre 2005, acte publié au Mémorial C n^o 505 du 9 mars 2006, modifiée pour la dernière fois par-devant le même notaire, en date du 28 février 2007, acte publié au Mémorial C n^o 1592 du 30 juillet 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fortis Direct Real Estate III S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Dominique Moerenhout / Moyse Dargaa

Référence de publication: 2008090878/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS05068. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Todohar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 120.233.

Constituée par-devant M^e Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 octobre 2006, acte
publié au Mémorial C no 2209 du 25 novembre 2006

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TODOHAR S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008090874/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS05096. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Ramlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 53.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fons MANGEN.

Référence de publication: 2008090847/750/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05560. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Bergilux Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 60.604.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fons MANGEN

Administrateur

Référence de publication: 2008090845/750/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05561. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Brandbrew S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 717.576.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 75.696.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 18 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008090850/5440/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06704. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

FINAGEL S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 28.619.

Les comptes annuels au 31 mai 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fons MANGEN.

Référence de publication: 2008090844/750/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05562. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Mylles Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 750.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 123.294.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008090849/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04479. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Apple Juice SPF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 109.544.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. CHARBON / S. BAERT

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008090881/795/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05447. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

LinLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 450.000,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 128.506.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008090980/6654/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS06188. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

**BFO Group International S.A., Société Anonyme,
(anc. CRM Services).**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 70.676.

L'an deux mille huit, le trois juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CRM SERVICES" (numéro d'identité 1999 22 16 738), avec siège social à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 70.676, constituée sous la forme d'une société anonyme de droit belge et sous la dénomination de "HORATIUS LIFE S.A." suivant acte reçu par le notaire Baudouin MOERMAN, de résidence à Courtrai (Belgique), en date du 6 septembre 1996, publié dans l'Annexe au Moniteur belge du 25 septembre 1996 sous le numéro 960925-84 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le prédit notaire Baudouin MOERMAN, de résidence à Courtrai (Belgique) en date du 2 avril 1997, publié dans l'Annexe au Moniteur belge du 24 avril 1997 sous le numéro 970424-204 et en date du 26 mars 1998, publié dans l'Annexe au Moniteur belge du 21 avril 1998 sous le numéro 980421-282, suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 9 juillet 1999, publié au Mémorial C, numéro 725 du 29 septembre 1999, ledit acte contenant notamment confirmation du transfert du siège de la société à Luxembourg, suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, alors de résidence à Mersch, en date du 13 décembre 2002, publié au Mémorial C, numéro 198 du 25 février 2003, ledit acte contenant notamment modification de la dénomination sociale en "CRM SERVICES" et suivant acte reçu par le notaire Paul FRIEDERS, de résidence à Luxembourg, en date du 25 octobre 2006, publié au Mémorial C, numéro 2405 du 27 décembre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jo CASTELAIN, administrateur de sociétés, demeurant à Waregem (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gérard LUSATTI, chef comptable, demeurant à Audun-le-Tiche (France).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de deux millions soixante-dix mille euros (€ 2.070.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-huit mille cinq cents euros (€ 88.500,-) à deux millions cent cinquante-huit mille cinq cents euros (€ 2.158.500,-).

2) Emission d'un million six cent cinquante-six mille (1.656.000) actions nouvelles, d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune.

3) Souscription des un million six cent cinquante-six mille (1.656.000) actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire et libération intégrale desdites actions par conversion à due concurrence d'un certificat d'obligation convertible en actions émis par la société "CRM SERVICES", préqualifiée, en faveur de l'actionnaire majoritaire.

4) Renonciation par l'actionnaire minoritaire à son droit de souscription préférentiel.

5) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société.

6) Changement de la dénomination de la société de "CRM SERVICES" en "BFO GROUP INTERNATIONAL S.A." et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société.

7) Nomination d'un nouvel administrateur et d'un second administrateur-délégué et fixation de la durée de leurs mandats.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

L'assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de deux millions soixante-dix mille euros (€ 2.070.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-huit mille cinq cents euros (€ 88.500,-) à deux millions cent cinquante-huit mille cinq cents euros (€ 2.158.500,-), par la création et l'émission d'un million six cent cinquante-six mille (1.656.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune,

jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à souscrire et à libérer intégralement par conversion à due concurrence d'un certificat d'obligation convertible en actions d'une valeur nominale globale de treize millions huit cent mille euros (€ 13.800.000,-) émis par décision du conseil d'administration de la société "CRM SERVICES", préqualifiée, en date du 2 janvier 2008, au profit de l'actionnaire majoritaire, la société de droit chypriote "LUXOZA LTD", ci-après qualifiée.

Souscription

L'assemblée constate que les un million six cent cinquante-six mille (1.656.000) actions nouvelles sont souscrites par l'actionnaire majoritaire, à savoir la société de droit chypriote "LUXOZA LTD", ayant son siège social à Ifigeneias 7, 4th Floor, Strovolos, P.C. 2007, Strovolos, Nicosie (Chypre), inscrite au Registre des Sociétés sous le numéro HE167482.

Laquelle société "LUXOZA LTD", ici représentée par Monsieur Jo CASTELAIN, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 juin 2008,

déclare souscrire à un million six cent cinquante-six mille (1.656.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune.

La prédite procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Renonciation

L'actionnaire minoritaire, à savoir la société anonyme de droit belge "BELINDA HOLDINGS", ayant son siège social à B-8790 Waregem, Spei, 31, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Courtrai (Belgique), sous le numéro 0881.820.268,

ici représentée par Monsieur Gérard LUSATTI, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 juin 2008,

déclare renoncer expressément à son droit de souscription préférentiel.

La prédite procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Libération

Les un million six cent cinquante-six mille (1.656.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune ont été intégralement libérées par conversion à due concurrence d'un certificat d'obligation convertible en actions émis par la société "CRM SERVICES", préqualifiée, en faveur de l'actionnaire majoritaire.

L'apport autre qu'en numéraire a été examiné par la société "ALTER AUDIT Sàrl", réviseur d'entreprises, ayant son siège social à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois (c/o Monsieur Bruno ABBATE), en vertu d'un rapport daté du 20 juin 2008, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

Les conclusions du crédit rapport sont les suivantes:

"CONCLUSIONS

Sur base de nos diligences:

- aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de la créance faisant l'objet de l'apport en nature ne corresponde pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions nouvelles à émettre en contrepartie.
- nous n'avons pas de réserves à formuler sur le caractère certain, liquide et exigible de la créance."

Deuxième résolution

Afin de tenir compte de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux millions cent cinquante-huit mille cinq cents euros (€ 2.158.500,-), représenté par un million sept cent vingt-six mille huit cents (1.726.800) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune."

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de "CRM SERVICES" en "BFO GROUP INTERNATIONAL S.A." et en conséquence de modifier l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** La société est une société commerciale et existe sous la forme d'une société anonyme. Sa dénomination est BFO GROUP INTERNATIONAL S.A."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité d'administrateur Monsieur Jo CASTELAIN, administrateur de sociétés, né à Waregem (Belgique), le 25 décembre 1962, demeurant à B-8790 Waregem, Spei, 31.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Cinquième résolution

Par dérogation à l'article 10 des statuts, l'assemblée décide de nommer en qualité de second administrateur-délégué Monsieur Stefaan VALLAEYS, administrateur de société, né à Sint-Amandsberg (Belgique), le 15 avril 1964, demeurant à B-9070 Destelbergen, Zenderstraat, 5.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ douze mille neuf cents euros (€ 12.900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: CASTELAIN, JANIN, LUSATTI, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 8 juillet 2008. Relation: CAP/2008/2094. — Reçu dix mille trois cent cinquante euros, 0,5% = 10.350,00 €.

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 16 juillet 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008091115/236/127.

(080104711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

M.D.M. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.870.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008090960/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05303. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Eilan International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 17.587.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008090959/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05298. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

**Real Constructions Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LUXION Sàrl Unipersonnelle).**

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, Zone d'Activités Economiques SOLUPLA.

R.C.S. Luxembourg B 115.310.

L'an deux mille huit, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Rambrouch,

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Antonio José DE JESUS LUCAS, gérant de société, demeurant à L-7481 Tuntange, 2, rue Ueleschter
- 2.- Monsieur Alberto GARGANTA LUCAS, gérant de société, demeurant à L-8521 Beckerich, 45, Huewelerstrooss
- 3.- Monsieur Paulo Manuel DE JESUS LUCAS, gérant de société, demeurant à L-8562 Schweich, 48, Sellerstrooss

qui sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "LUXION S.à r.l.Unipersonnelle" avec siège social à L-4140 Esch/Alzette, 42, rue Victor Hugo, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 115.310,

constituée suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains en date du 22 mars 2006, acte publié au Mémorial C numéro 1180 du 17 juin 2006.

Les comparants ont remis entre les mains du notaire soussigné trois contrats de cession de parts sous seing privé signés à Rippweiler en date du 16 juin 2008, de la société sous rubrique aux fins de formalisation.

Le capital social s'élève à douze mille cinq cents (12.500.-) euros divisé en cent parts sociales de cent vingt-cinq (125.-) euros chacune, répartis entre les associés comme suit:

1.- Monsieur Antonio José DE JESUS LUCAS, prénommé, trente-trois parts sociales	33
2.- Monsieur Alberto GARGANTA LUCAS prénommé, trente-trois parts sociales	33
3.- Monsieur Paulo Manuel DE JESUS LUCAS prénommé, trente-quatre parts sociales	<u>34</u>
Total: cent parts sociales	100

Lesquels comparants ont ensuite requis le notaire instrumentant d'acter les constatations et résolutions prises à l'unanimité en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués.

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de cent (100.-) euros pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents (12.500.-) euros à douze mille six cents (12.600.-) euros.

L'augmentation de capital a été souscrite par les associés prénommés sub 1.- et 2.- au prorata de leurs participations et la libération de l'augmentation de capital est réalisée par un apport en espèces d'un montant de cent (100.-) euros ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Les associés décident ensuite de diviser le capital social en trois cents (300) parts sociales de quarante-deux (42.-) euros chacune.

Le capital social est réparti entre les associés comme suit:

1.- Monsieur Antonio José DE JESUS LUCAS, prénommé, cent parts sociales	100
2.- Monsieur Alberto GARGANTA LUCAS prénommé, cent parts sociales	100
3.- Monsieur Paulo Manuel DE JESUS LUCAS cent parts sociales	<u>100</u>
Total: trois parts sociales	300

Deuxième résolution

Les associés décident de changer la dénomination sociale en "REAL CONSTRUCTIONS LUX s.à r.l."

Troisième résolution

Les associés décident de transférer le siège social à l'adresse suivante: L-8510 Redange-sur-Attert, Zone d'Activités Economiques SOLUPLA.

Quatrième résolution

Les associés décident de remplacer le texte du 2^{ème} alinéa de l'article 16.- des statuts dont l'énoncé est le suivant:

"La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du ou des gérants" par le texte suivant: "L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs de signature".

Cinquième résolution

Suite à ces résolutions, les associés ont décidé d'adapter les statuts de la société et de modifier les articles 3.-, 4.-, 6.- et 16.- pour les mettre en conformité avec les résolutions prises. Ils auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3. Dénomination.** La société prend la dénomination de REAL CONSTRUCTIONS LUX S.à r.l.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Redange/Attert.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société pourra établir des succursales ou agences dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à la somme de douze mille six cents (12.600.-) euros représenté par trois cents (300) parts sociales de quarante-deux (42.-) euros chacune.

Art. 16. Gérance. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par les associés qui déterminent la durée de leurs fonctions.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs de signature.

Sixième résolution

Les associés fixent le nombre de gérants à quatre.

Le gérant actuel, Monsieur Rogerio DE JESUS GONCALVES PEREIRA est nommé gérant technique de la société.

Les prénommés Monsieur Antonio José DE JESUS LUCAS, Monsieur Alberto GARGANTA LUCAS et Monsieur Paulo Manuel DE JESUS LUCAS sont nommés gérants administratifs de la société.

Septième résolution

Les pouvoirs de signature sont fixés comme suit:

La société est valablement engagée par les signatures conjointes des quatre gérants.

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont tous à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Alberto GARGANTA LUCAS, Paulo LUCAS, Antonio LUCAS, Rogerio PEREIRA, GRETHEN.

Enregistré à Redange/Attert. le 19 juin 2008. Relation: RED/2008/766. — Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 10 juillet 2008.

LEONIE GRETHEN.

Référence de publication: 2008091084/240/81.

(080104452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Lermita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 22.270.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008090956/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05293. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Duverney Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 24.973.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008090957/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05295. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Distribution Européenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 46.720.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DISTRIBUTION EUROPEENNE S.A.
A. VIGNERON / Ch. FRANÇOIS
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008091081/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05672. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Les saveurs de la santé, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2540 Luxembourg, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 84.562.

L'an deux mille huit, le treize juin.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LES SAVEURS DE LA SANTE", avec siège social à L-2540 Luxembourg, 5, rue Edward Steichen, constituée suivant acte notarié en date du 7 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 423 du 15 mars 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie TALMAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sarah URIOT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian OBERLE, CEO, demeurant professionnellement au 5, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Refonte intégrale des statuts de la Société.

- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte totale des statuts et d'adapter lesdits statuts à la nouvelle forme de la Société, qui sera dorénavant unipersonnelle.

"Titre I^{er} : Dénomination, siège social, objet, durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "LES SAVEURS DE LA SANTE".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la production, la distribution et la commercialisation de repas. D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet. Elle est habilitée à confier tout ou partie des tâches précitées à un tiers professionnel.

Titre II: Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310,- EUR) chacune, libérées intégralement.

Les actions sont et resteront nominatives.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

La prédite société est administrée et représentée dans toutes les relations civiles et administratives par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de sept membres maximum.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Le Président est rééligible.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente, le mandat entre administrateurs n'étant pas admis.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des membres présents. S'il y a parité des voix, celle du Président est prépondérante.

Les procès-verbaux des séances du conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'Administrateur Unique, tous ces pouvoirs seront réservés à cet Administrateur Unique.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par signature conjointe de deux Administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Il peut conférer à tout mandataire des pouvoirs particuliers dont il fixe l'étendue.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV: Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V: Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois de juin à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale extraordinaire est convoquée par le Conseil d'Administration. Elle peut être également convoquée sur demande écrite d'actionnaires représentant un dixième du capital social.

Une assemblée générale extraordinaire peut aussi être convoquée sur demande écrite du (des) commissaire(s).

Titre VI: Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à MILLE QUATRE CENTS EUROS (1.400,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. TALMAS, S. URIOT, CH. OBERLE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2008. LAC/2008/24653. - Reçu: douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008091108/220/182.

(080104599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Homac Aviation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, 212, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 52.018.

Le bilan au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008090967/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05502. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

AMBD SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.419.

L'an deux mille huit, le quatre juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable AMBD SICAV, avec siège social à L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon, constituée suivant acte notarié en date du 27 avril 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 219 du 4 juin 1994.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 279 en date du 2 février 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (France),

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy STRAUSS, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe PEIFFER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Modification de l'article 28 des statuts, décrivant la procédure de liquidation et fusion de sous-Fonds de la Société, qui aura la teneur suivante:

"En cas de dissolution de la Société il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé cette dissolution et qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération. Le produit net de liquidation de chaque Sous-Fonds sera distribué par les liquidateurs aux actionnaires de chaque Sous-Fonds concerné proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent dans ce Sous-Fonds.

Le Conseil d'Administration peut décider de liquider un Sous-Fonds s'il est affecté par un changement dans la situation économique et politique, si l'intérêt de ses actionnaires le justifie ou si la valeur de ses actifs nets est inférieure à EUR 5,- millions (ou son équivalent). La décision relative à la liquidation est portée à la connaissance des actionnaires selon les règles de publication concernant les avis aux actionnaires selon les règles prévues par le document de vente de la Société. La publication indique les raisons de la liquidation ainsi que la procédure de liquidation. Les actionnaires de ce Sous-Fonds concernés sont en droit de demander le rachat ou la conversion de leurs actions, à moins que le Conseil d'Administration n'en décide autrement, soit dans l'intérêt des actionnaires soit dans le but d'assurer un traitement équitable entre les actionnaires. Les actifs qui n'ont pas pu être distribués à leurs bénéficiaires avant la clôture de la liquidation sont consignés auprès du Dépositaire pour une période de six mois. Après cette période les avoirs sont déposés auprès de la Caisse de Consignation pour le compte de leurs bénéficiaires.

Dans les mêmes circonstances que celles mentionnées ci-dessus, le Conseil d'Administration peut décider la clôture d'un Sous-Fonds par apport en nature à un autre Sous-Fonds. Cette décision est publiée de la même manière que celle décrite au paragraphe précédent et contient des informations concernant le nouveau Sous-Fonds. La publication est faite au moins un mois avant que la fusion ne devienne effective afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs actions dans ce délai.

Le Conseil d'Administration peut également, dans les mêmes circonstances que celles mentionnées ci-dessus, décider la clôture d'un Sous-Fonds par apport en nature à un autre organisme de placement collectif régi par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Cette décision fait l'objet d'une publication dans les mêmes conditions que celles décrites ci-dessus. La publication contient des informations sur l'autre organisme de placement collectif. La publication est faite au moins un mois avant la date à laquelle la fusion prend effet afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs actions sans frais avant que l'opération d'apport à cet autre organisme de placement collectif ne devienne effective. Si les actions sont apportées à un autre organisme de placement collectif ayant la forme d'un fonds commun de placement, la fusion ne lie que les actionnaires du Sous-Fonds concerné qui acceptent expressément la fusion."

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés:

- dans le "d'Wort" en date du 11 juin 2008 et du 24 juin 2008;
- au Mémorial, Recueil C numéro 1432 du 11 juin 2008 et C numéro 1548 du 24 juin 2008;

Les extraits afférents ont été mis à la disposition de l'assemblée.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

IV.- Il résulte de la liste de présence prémentionnée que sur le total des 12.093.572 actions en circulation, 270 actions seulement sont dûment représentées à la présente assemblée.

Mais une première assemblée ayant le même ordre du jour, tenue devant le notaire instrumentant en date du 6 juin 2008 n'a pu délibérer valablement pour défaut de quorum de présence. La présente assemblée peut donc délibérer valablement quelque soit la portion du capital représentée.

Tous ces faits étant exposés, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier l'article 28 des statuts décrivant la procédure de liquidation et fusion de sous-Fonds de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 28.** En cas de dissolution de la Société il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé cette dissolution et qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération. Le produit net de liquidation de chaque Sous-Fonds sera distribué par les liquidateurs aux actionnaires de chaque Sous-Fonds concerné proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent dans ce Sous-Fonds.

Le Conseil d'Administration peut décider de liquider un Sous-Fonds s'il est affecté par un changement dans la situation économique et politique, si l'intérêt de ses actionnaires le justifie ou si la valeur de ses actifs nets est inférieure à EUR 5 millions (ou son équivalent). La décision relative à la liquidation est portée à la connaissance des actionnaires selon les règles de publication concernant les avis aux actionnaires selon les règles prévues par le document de vente de la Société. La publication indique les raisons de la liquidation ainsi que la procédure de liquidation. Les actionnaires de ce Sous-Fonds concernés sont en droit de demander le rachat ou la conversion de leurs actions, à moins que le Conseil d'Administration n'en décide autrement, soit dans l'intérêt des actionnaires soit dans le but d'assurer un traitement équitable entre les actionnaires. Les actifs qui n'ont pas pu être distribués à leurs bénéficiaires avant la clôture de la liquidation sont consignés auprès du Dépositaire pour une période de six mois. Après cette période les avoirs sont déposés auprès de la Caisse de Consignation pour le compte de leurs bénéficiaires.

Dans les mêmes circonstances que celles mentionnées ci-dessus, le Conseil d'Administration peut décider la clôture d'un Sous-Fonds par apport en nature à un autre Sous-Fonds. Cette décision est publiée de la même manière que celle décrite au paragraphe précédent et contient des informations concernant le nouveau Sous-Fonds. La publication est faite au moins un mois avant que la fusion ne devienne effective afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs actions dans ce délai.

Le Conseil d'Administration peut également, dans les mêmes circonstances que celles mentionnées ci-dessus, décider la clôture d'un Sous-Fonds par apport en nature à un autre organisme de placement collectif régi par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Cette décision fait l'objet d'une publication dans les mêmes conditions que celles décrites ci-dessus. La publication contient des informations sur l'autre organisme de placement collectif. La publication est faite au moins un mois avant la date à laquelle la fusion prend effet afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs actions sans frais avant que l'opération d'apport à cet autre organisme de placement collectif ne devienne effective. Si les actions sont apportées à un autre organisme de placement collectif ayant la forme d'un fonds commun de placement, la fusion ne lie que les actionnaires du Sous-Fonds concerné qui acceptent expressément la fusion."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison des présentes est évalué à environ MILLE EUROS (EUR 1.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: M. NEZAR, M. STRAUSS, P. PEIFFER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2008. LAC/2008/27835. - Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008091102/220/115.

(080104633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

SOGEMINDUS Holding, Société d'Etude et de Gestion d'Entreprises Minières et Industrielles Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 5.362.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE D'ETUDE ET DE GESTION D'ENTREPRISES MINIERES ET INDUSTRIELLES HOLDING «SOGEMINDUS HOLDING»

Signatures

Référence de publication: 2008091240/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10495. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

PAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4973 Dippach, 161, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 122.907.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PAP S.A.
Signature

Référence de publication: 2008091455/1058/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS06092. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Indorama Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 140.068.

STATUTES

In the year two thousand and eight on the thirtieth day of June.

Before the undersigned, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

CANOPUS INTERNATIONAL LIMITED having its registered office at 4th Floor, Les Cascade Building, Edith Cavell Street, Port Louis, Mauritius,

hereby represented by Mr. Fabio GASPERONI, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 26th June 2008 (the Proxyholder).

The said proxy, after having been signed «ne varietur» by the Proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "INDORAMA VENTURES S.A.".

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4.2 The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

4.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

4.4 The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

4.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at fifty thousand US dollars (USD 50.000,-) consisting of five thousand (5.000) ordinary shares with a par value of ten US dollars (USD 10,-) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Friday of May at 9:00 am. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Delegation of powers. The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory Auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 18. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on the 31st of December 2008. The first annual General Meeting will be held in 2009.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, hereby declares to subscribe to the five thousand (5.000) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up by the Sole Shareholder to an extent of fifty per cent (50%) by payment in cash, so that the amount of twenty-five thousand US Dollars (USD 25.000,-) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

For the purpose of the registration authorities the amount of USD 50,000.- is valued at EUR 31,756.15.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 1,900.-.

Resolutions of the sole shareholder

The Sole Shareholder, pre named, represented as stated above, representing the entire of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 4 (four) and the number of auditors at 1 (one);
2. the following persons are appointed as directors:

(i) Mr Aloke LOHIA, born in Kolkata, on 27 November 1958 residing at 35/47 Inter Tower 18-B FL., Soi Sukhumvit 11 Sukhumvit Road, Klongteoy, Bangkok 10110;

(ii) Mr Dilip KUMAR AGARWAL, born in Udaipur, on 10 February 1957, Residing at Unit # 16A, Tower Park, 52/84, Sukhumvit Soi 3, Bangkok 10110, Thailand

(iii) Mr Sashi PRAKASH KHAITAN, born in Calcutta, on 14 March 1948, Residing at Unit # 6A, Raj Mansion, 31-33 Sukhumvit Soi 20, Bangkok 10110, Thailand

(iv) Mr Satyanarayan MOHTA, born in Kota Rajasthan, on 27 June 1957 residing at Apt n ° 10 A, Govind Tower, Sukhumvit Soi 19, Bangkok 10110, Thailand

3. that FIN-CONTROLE S.A., a public limited company (société anonyme) existing under Luxembourg law, with registered office at L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 42.230, be appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company;

4. that the terms of office of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2009; and

5. that the address of the registered office of the Company is at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing proxy holder and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

CANOPUS INTERNATIONAL LIMITED, ayant son siège social aux Iles Maurices, 4th Floor, Les Cascade Building, Edith Cavell Street, Port Louis, Ile Maurice,

ici représentée par Monsieur Fabio GASPERONI, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 26 juin 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «INDORAMA VENTURES S.A.».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.2 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille dollars US (USD 50.000,-) représenté par cinq mille (5.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix dollars US (USD 10,-) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de mai à 9 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/est élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque adminis-

trateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieux et places choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2009

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les cinq mille (5.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 50% (cinquante pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de vingt-cinq mille dollars US (USD 25.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de USD 50.000,- est évalué à EUR 31.756,15.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 1.900,-.

Résolutions de l'associé unique

L'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social sousscrit, prend les résolutions suivantes:

2. le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à 1 (un);

3. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

(i) Monsieur Alope LOHIA, né à Kolkata, le 27 novembre 1958 demeurant 35/47 Inter Tower 18-B FL., Soi Sukhumvit 11 Sukhumvit Road, Klongteoy, Bangkok 10110;

(ii) Monsieur Dilip KUMAR AGARWAL, né à Udaipur, le 10 février 1957 demeurant Unit # 16A, Tower Park, 52/84, Sukhumvit Soi 3, Bangkok - 10110 Thailand

(iii) Monsieur Sashi PRAKASH KHAITAN, né à Calcutta, le 14 mars 1948 demeurant Unit # 6B, Raj Mansion, 31-33, Sukhumvit Soi 20, Bangkok - 10110 Thailand

(iv) Monsieur Satyanarayan MOHTA, né à Kota Rajasthan, le 27 juin 1957 demeurant Apt n° 10 A, Govind Tower, Sukhumvit Soi 19, Bangkok - 10110 Thailand

4. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommé commissaire de la Société;

5. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2009

6. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du mandataire de la comparante, le présent acte est établi en français, suivi d'une version anglaise, A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GASPERONI - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juillet 2008, LAC/2008/28405. — Reçu cent cinquante-huit euros cinquante-neuf cents à 0,50%: EUR 158,59.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le quinze juillet de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008091581/242/506.

(080104845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Hispa immo A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 137.356.

BERICHTIGUNG

der Hinterlegung L080048243 beim Luxemburgischen Handels- und Firmenregister vom 1. April 2008

Bitte lesen Sie den folgenden abgeänderten Text:

2° Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

a) Herrn Christoph KOSSMANN, Angestellter, geboren in Homburg (Deutschland), am 21. Juni 1957, geschäftsansässig in 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

(Dieser Akt mit der Referenz L080048243 ist beim Luxemburgischen Handels- und Firmenregister hinterlegt worden.)

Mit Bitte um Bekanntmachung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beglaubigte Kopie

HISPAIMMO AG

Unterschrift / Unterschrift

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2008091419/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05687. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

M.C.M., Metal Concept et Machine SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 70.431.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 septembre 2007

L'assemblée prend acte de la démission, intervenue ce jour, de W.M.A., World Management Assistance, S.à r.l., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B65.434 de ses fonctions de commissaire aux comptes.

L'assemblée décide de nommer la société COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., avec siège social à L-4276 Esch sur Alzette, 14, rue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B131.410 aux fonctions de commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2011.

RODANGE, le 18 septembre 2007.

Georges VACHON-FRANCE / Catherine VACHON-FRANCE / Jocelyne PIETTE
Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2008091416/597/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00907. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Lamain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.482.

Statuts coordonnés, suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 317/2008 en date du 13 avril 2008 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX
Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg
Notaire

Référence de publication: 2008091426/208/14.

(080104917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Heisdorf Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 116.711.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 octobre 2007

- La démission des sociétés FINDI S.à r.l., LOUV S.à r.l. et MADAS S.à r.l. de leur mandat d'Administrateurs est actée;
- Monsieur Christian FRANÇOIS, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Monsieur Salim BOUREKBA, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Monsieur Benoît PARMENTIER, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Certifié sincère et conforme
HEISDORF PARTICIPATIONS S.A.
B. PARMENTIER / Ch. FRANÇOIS
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008091420/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05440. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Apple Juice SPF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.544.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 11 février 2008

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur Stéphane BAERT, né le 17 mars 1965 à Bruxelles (Belgique), résident professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

90078

Fait à Luxembourg, le 11 février 2008.

Certifié sincère et conforme

APPLE JUICE SPF S.A.

H. CHARBON / S. BAERT

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008091418/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05452. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

International Financial Engineering Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 91.923.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13 juin 2008, acte n° 314 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg

Notaire

Référence de publication: 2008091425/208/14.

(080104931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

LFS Advice Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 28.203.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 23 mai 2008

Première résolution

Monsieur Jeannot MOUSEL, né le 30/12/1954 à Esch/Alzette, demeurant à 70, rue de l'Eglise, L-7224 Walferdange, est nommé deuxième administrateur-délégué, et ce avec effet au 23/05/2008.

Deuxième résolution

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature obligatoire et incontournable du deuxième administrateur-délégué, soit Monsieur Jeannot MOUSEL, conjointement avec la signature du premier administrateur-délégué, soit Madame Gisèle KLEIN, et ce avec effet au 23/05/2008.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Fait à Strassen, le 23/05/2008.

Gisèle KLEIN / Sandrine SIFFERT / Nadine NOYER

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2008091413/3220/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07211. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Stena International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.173.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2008091421/212/12.

(080105158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

City-Pôle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.187.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 21 mai 2008

Première résolution.

Remplacement du commissaire aux comptes la société Montbrun Révision S.à.r.l., ayant son siège social à 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg par la société HMS Fiduciaire S.à.r.l. avec siège social à 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen avec effet au 01/01/2007. Le mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Deuxième résolution.

L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs, administrateur-délégué et du président du conseil d'administration en place à savoir Monsieur Michel BRAEKMANS, Madame Nancy D'Hondt et Monsieur Denis BRAEKMANS qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle en 2013.

Jeannot Mousel / Gisèle Klein / Nadine NOYER

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2008091415/3220/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07456. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Negustori Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 110.229.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 52238 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008091424/211/11.

(080105044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

**Katran S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Katran).**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 71.956.

L'an deux mille huit, le deux juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "KATRAN", ayant son siège social au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 71.956, constituée suivant acte notarié en date du 1^{er} octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 946 du 10 décembre 1999. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1094 du 6 juin 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Michelle DELFOSSE, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Séverine HACKEL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

- Modification de la dénomination sociale de la société en KATRAN S.A.-SPF et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

- Modification de l'article 21 des statuts.

- Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006.

- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la Société comme suit:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en "KATRAN S.A.-SPF".

Troisième résolution

En conséquence des deux résolutions précédentes, l'article 1^{er}, l'article 4 et l'article 21 des statuts sont modifiés comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de

"KATRAN S.A.- SPF".

" **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

" **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 6, l'article 12 et l'article 16 des statuts sont modifiés comme suit:

" **Art. 6. (premier alinéa).** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables."

" **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature."

" **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social."

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la dernière phrase de l'article 11 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. DELFOSSE, S. HACKEL, N. GAUTIER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9296. - Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008091112/239/105.

(080104226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Heisdorf Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 116.711.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HEISDORF PARTICIPATIONS S.A.

B. PARMENTIER / Ch. FRANÇOIS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008090879/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05409. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Niwron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 28.683.

Constituée par-devant M^e Camille MINES, notaire alors de résidence à Clervaux (Luxembourg), en date du 26 juillet

1988, acte publié au Mémorial C no 294 du 7 novembre 1988, modifiée par-devant M^e Paul BETTINGEN, notaire alors de résidence à Wiltz (Luxembourg) en date du 28 septembre 1990, acte publié au Mémorial C no 97 de 1991.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NIWRON S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008090852/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05638. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

EOD Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 103.675.

Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 octobre 2004, acte publié au Mémorial C no 7 du 5 janvier 2005. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant le même notaire en date du 21 décembre 2007, acte publié au Mémorial C no 702 du 21 mars 2008.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EOOD Investment S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008090853/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05636. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Finstel S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 44.747.

Constituée par-devant M^e André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date 30 juin 1993, acte publié au Mémorial C no 492 du 20 octobre 1993. Modifiée par-devant le même notaire en date du 12 octobre 1995, acte publié au Mémorial C no 647 du 19 décembre 1995, conversion du capital en euros par acte sous seing privé du 21 décembre 2001 dont un extrait a été publié au Mémorial C no 1680 du 23 novembre 2002, mise en liquidation par-devant M^e Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 février 2005, acte publié au Mémorial C no 642 du 1^{er} juillet 2005.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINSTEL S.A., (en liquidation)
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008090933/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05661. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Honeybee Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 14.148.

Constituée par-devant Maître Camille HELLINCKX, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 17 septembre 1976, acte publié au Mémorial C no 238 de 1976. Les statuts ont été modifiés par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 décembre 2006, acte publié au Mémorial C n^o 792 du 4 mai 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HONEYBEE HOLDING S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008090920/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05641. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Norpa Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 31.241.

Constituée par-devant Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 juillet 1989, acte publié au Mémorial C no 382 du 21 décembre 1989. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 juin 2004, acte publié au Mémorial C n ° 980 du 2 octobre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NORPA HOLDING S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008090921/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05642. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

IK & Mukke Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 27.763.

Constituée par-devant Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 mars 1988, acte publié au Mémorial C no 159 du 10 juin 1988. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte sous seing privé, la devise du capital ayant été modifiée, en date du 14 décembre 2001, publié par extrait au Mémorial C n ° 653 du 26 avril 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IK & MUKKE HOLDING S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008090928/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05644. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

AMP Capital Redding Investors (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 140.092.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the thirteenth of June,
Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

AMP Capital Redding Investors Limited ACN 119 095 297, a limited company incorporated and organised under the laws of Australia, having its registered office at Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000 Australia,

here represented by, Barbara Malaniuk lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 18 March in Sidney.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name AMP Capital Redding Investors (Luxembourg) S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company shall in particular be appointed as and act as a managing general partner of a corporate partnership limited by shares organised as a special investment fund under the law of February 13, 2007.

The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against currency exchange and interest rate risks as well as other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form without a par value, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A share register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there is more than one manager, by any two managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

Subscription-payment

Thereupon, AMP Capital Redding Investors Limited, prenamed and represented as stated here-above, declare to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,300.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr. Richard Shields, manager, born on 2 February 1949 in Sydney, Australia, residing at 15 Bynya Road Palm Beach, New South Wales 2108, Australia;
 - Mr. Nicholas Tannura, manager, born on 20 September 1960 in Illinois, USA, residing at 222 S. Blackstone LaGrange Illinois 60525, USA; and
 - Mr. Bart Zech, manager, born on 5 September 1969 in Putten (the Netherlands), with professional address at 12-14, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg.
2. The registered office of the Company is set at L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treizième jour du mois de juin,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

AMP Capital Redding Investors Limited, une société constituée et régie selon les lois en vigueur en Australie, ayant son siège social au 24^{ème} niveau, AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000 Australie, immatriculée en Australie sous le numéro ACN 119 095 297,

ici représentée par Barbara Malaniuk, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 mars 2008 à Sydney.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - siège social - objet social - durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination AMP Capital Redding Investors (Luxembourg) S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à

compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société sera, en particulier, désignée en qualité d'associé commandité de la société en commandite par actions régie par la loi du 13 février 2007.

La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. En tout état de cause, la Société ne devra pas effectuer une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative sans mention de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des parts sociales sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

Dans la mesure où plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement un/des associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, par deux gérants de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

Souscription - libération

AMP Capital Redding Investors Limited, représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.300,-.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Richard Shields, gérant, né le 2 février 1949 à Sydney, Australie, demeurant au 15 Bynya Road Palm Beach, New South Wales 2108, Australie;
- M. Nicholas Tannura, gérant, né le 20 septembre 1960 à Illinois, États-Unis, demeurant au 222 S. Blackstone LaGrange Illinois 60525, États-Unis
- M. Bart Zech, gérant, né le 5 septembre 1969 à Putten (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 12-14, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

90091

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. MALANIUK, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 18 Juin 2008. LAC/2008/24711. - Reçu soixante deux euros cinquante cents (62,50 euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 JUIN 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008091568/211/411.

(080105186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Realdom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.085.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) M. RICH INC., ayant son siège social à Panama, Mossfon Building, 2nd Floor, East 54th Street, Republic of Panama, ici représenté par Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 26 juin 2008. à son tour ici représenté par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une substitution dans ses pouvoirs, contenue dans la même procuration

2) Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, ici représenté par Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 26 juin 2008, à son tour ici représenté par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une substitution dans ses pouvoirs, contenue dans la même procuration.

3) Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, ici représenté par Madame Sonja BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 26 juin 2008. à son tour ici représenté par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une substitution dans ses pouvoirs, contenue dans la même procuration

Les prédites procurations, paraphées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "REALDOM S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration de à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle pourra également accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'investissement et à l'acquisition de biens immobiliers situés au Luxembourg ou à l'étranger, à leur exploitation et à leur mise en valeur sous quelque forme que ce soit. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties. Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 32.000 (trente-deux mille euros) représenté par 3.200 (trois mille deux cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000 (cinq millions d'euros) qui sera représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 27 juin 2013, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 16.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les 3.200 (trois mille deux cents actions) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. I.M. RICH INC, prédésignée	3.198	31.980
1. Pierre LENTZ, prénommé	1	10
3. Reno Maurizion TONELLI, prénommé	1	10
TOTAUX	3.200	32.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 32.000 (trente-deux mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille huit cents Euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Thierry FLEMING, né le 24 juillet 1948 à Luxembourg, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

2. Monsieur Pierre LENTZ, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Monsieur Reno Maurizio TONELLI, né le 12 janvier 1955 à Cesana (Italie), licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Reno Maurizio TONELLI, prénommé, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65 469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses noms, prénoms, états et demeures, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2008. Relation: LAC/2008/27046. — Reçu à 0,5 %: cent soixante euros (160 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008091560/211/213.

(080105101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

CAVOK Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 119.868.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/07/2008.

Signature

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2008091466/651/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03561. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Findel Business Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 117.821.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Robert SCHUMAN

Notaire

Référence de publication: 2008091429/237/10.

(080104808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Finsaturne S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 41.545.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 14 avril 2008 que:

Les mandats des Administrateurs étant échus l'Assemblée Générale des Actionnaires nomme à nouveau les Administrateurs sortants jusqu'à la réunion de l'Assemblée Générale statuant sur le résultat de l'exercice 2009, à savoir:

- M. Marco CIOCIOLA, Dirigeant d'Entreprise, professionnellement demeurant à I-ROME, Via Sambuca Pistoiese, 57, Président du Conseil d'Administration;

- M. Franco PIZZUTI, Dirigeant d'Entreprise, demeurant à I-ROME, Via Giovanni Salviucci n. 1/3, Administrateur;

- M. Luigi PIZZUTI, Dirigeant d'Entreprise, demeurant à I-ROME, Via Vittorio Veneto n. 68 - Olevano Romano, Administrateur;

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant échu l'Assemblée Générale des Actionnaires nomme M. Rosario DI PRIMA demeurant professionnellement à I-Rome, Via Sambuca Pistoiese, 57 en remplacement du Commissaire sortant M. Edoardo ROSATI, jusqu'à la réunion de l'Assemblée Générale statuant sur le résultat de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature
Le Domiciliataire

Référence de publication: 2008091384/58/24.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08664. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Protein System, Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 64, rue de Koerich, Z.A. Kaercherwee.

R.C.S. Luxembourg B 63.331.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 5 mai 2008

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Vincent GUILLET.

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Bernard PINON, demeurant au 120, avenue des Champs-Élysées, F-75000 Paris, France, administrateur-délégué;

- Monsieur Jean-Pierre LENTZ, demeurant au 4, route de Mersch, à L-7780 Bissen.

- Monsieur Thomas PINON, demeurant 10, rue Lord Byron, F-75008 Paris

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- MONTBRUN REVISION S.à.r.l., 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008091382/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05449. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Valfor Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 56.256.

—
Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 17 septembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 614 du 28 novembre 1996. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 9 octobre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 670 du 31 décembre 1996 et en date du 9 novembre 2000, la société adoptant sa dénomination actuelle de «VALFOR HOLDING», publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 413 du 6 juin 2001.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

VALFOR HOLDING, Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2008090783/546/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05571. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.
